

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01391
Numéro SIREN : 812 625 937
Nom ou dénomination : 2JM3P CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 12897

Identification

M MONTEIRO JOAO JOSE SANTOS

19 ALLEE ALPHONSE DAUDET

77600 Bussy Saint Georges

FRANCE

N° d'adhérent : 20152680054545

Pour le compte de :

SASU 2JM3P CONSEIL

812 625 937

19 ALLEE ALPHONSE DAUDET

77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

Période déclarée : 01/07/2017 au 30/06/2018

Date limite de dépôt : 16/10/2018

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 2
Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 3
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 5
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 6
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 7
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 8
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 9
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 13

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie	RUE DE LA PICARDIE PROLONGEE		
Complément de distribution	MOULIN DREVAULT	Lieu-dit, hameau	
Code postal	77580	Ville VILLIERS SUR MORIN	
Pays	FRANCE		

3 - Avez-vous changé d'adresse ? Si oui, indiquez l'ancienne adresse

Oui

Numéro, type et nom de voie	19 ALLEE ALPHONSE DAUDET		
Code postal	77600	Ville BUSSY SAINT GEORGES	
Pays	FRANCE		

B - ACTIVITÉS

Activités exercées

COURTAGE CREDIT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit (report du 2033-B)	0
Bénéfice imposable à 15%	3 998		

3 - Abattements et exonérations

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	X	Jeune entreprise innovante	Zone franche urbaine
--------------------------------------	---	----------------------------	----------------------

F - AUTRES INFORMATIONS

1 - Coordonnées du comptable

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)	S		
Forme juridique ou titre	Monsieur	Nom et prénom ou dénomination	MONTEIRO Joao José Santos
Qualité et fonction ou complément de dénomination	Président 2JM3P Conseil		
Numéro, type et nom de voie	RUE DE LA PICARDIE PROLONGEE		
Complément de distribution	MOULIN DREVAULT	Lieu-dit, hameau	
Code postal	77580	Ville VILLIERS SUR MORIN	
Pays	FRANCE	N° téléphone 0786634689	

2 - Coordonnées du conseil

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	S		
Forme juridique ou titre	Monsieur	Nom et prénom ou dénomination	José MONTEIRO
Numéro, type et nom de voie	RUE DE LA PICARDIE PROLONGEE		
Complément de distribution	MOULIN DREVAULT	Lieu-dit, hameau	
Code postal	77580	Ville VILLIERS SUR MORIN	
Pays	FRANCE	N° téléphone 0786634689	

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

J - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - Rémunérations

Montant brut des salaires (<i>hors apprentis et handicapés</i>)	14 925
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	11 925

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres	120	120	0
Immobilisations corporelles	1 854	1 632	222
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	1 974	1 752	222
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	149		149
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	29 464		29 464
Charges constatées d'avance	147		147
TOTAL II	29 760	0	29 760
TOTAL GENERAL (I + II)	31 734	1 752	29 982

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 000
Réserve légale	11
Report à nouveau	204
Résultat de l'exercice	3 398
TOTAL I	8 613
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	0
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	197
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	21 172
Produits constatés d'avance	0
TOTAL III	21 369
TOTAL GENERAL (I + II + III)	29 982

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			
Produits d'exploitation			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	0
			59 708
Autres produits			6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			59 714
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)			0
Autres charges externes			31 891
		dont crédit-bail mobilier	0
		dont crédit-bail immobilier	0
Impôts, taxes et versements assimilés			478
		dont TP/CFE, CVAE	348
Rémunérations du personnel			14 965
Charges sociales			7 724
Dotations aux amortissements			658
Dotations aux provisions			0
Autres charges			0
Total des charges d'exploitation (II)			55 716
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 998
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		0
	Produits exceptionnels (IV)		0
	Charges financières (V)		0
	Charges exceptionnelles (VI)		0
	Impôts sur les bénéfices (VII)		600
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			3 398
B - RÉSULTAT FISCAL			
		Bénéfice	Déficit
		3 398	0
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			600
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		3 998	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		3 998	0

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres	120			120	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	1 854			1 854	
Immobilisations financières					
				0	
TOTAL rubrique I	1 974	0	0	1 974	0

II - AMORTISSEMENTS				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
	80	40		120
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles	1 014	618		1 632
TOTAL rubrique II	1 094	658	0	1 752

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	0
Déficits imputés	0
Déficits reportables	0
Déficits de l'exercice	0
TOTAL des déficits restant à reporter	0

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C	0
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (<i>art. 209C</i>)	0

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	0
--	---

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	0
Montant de la TVA collectée	10 569
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	2 315

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

I - CHIFFRE D'AFFAIRE DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	59 708
TOTAL 1	59 708

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	31 891
TOTAL 3	31 891

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	27 817
---	--------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti(e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous en complément à la donnée de la valeur ajoutée assujettie à la CVAE. Vous serez alors dispensé(e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE

Période de référence du **01/07/2017** au **30/06/2018**

VI - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES : QUALIFICATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	1
- dont apprentis	0
- dont handicapés	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	0

Composition du capital social

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	50

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur		
	Nom et prénom	MONTEIRO Joao José Santos	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	23/02/1958	Pays de naissance PORTUGAL	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance FIGUEIRA DA FOZ	
	Numéro, type et nom de voie	RUE DE LA PICARDIE PROLONGEE		
	Complément de distribution	MOULIN DREVAULT	Lieu-dit, hameau	
	Code postal	77580	Ville VILLIERS SUR MORIN	
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

X

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

2JM3P Conseil

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5.000 Euros

Siret: 812 625 937 00014 R.C.S. Meaux

Moulin Drevault, Rue de la Picardie prolongée – 77580 Villiers sur Morin

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Le 23 Juillet 2018, à 9 heures, l'actionnaire unique de la société 2JM3P Conseil, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé Moulin Drevault, Rue de la Picardie prolongée – 77580 Villiers sur Morin, immatriculée au RCS de Meaux, sous le numéro SIREN 812 625 937, s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joao José Santos Monteiro, Président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés :

- le compte de résultat et les annexes comptables ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau de calcul de la rémunération du dirigeant-salarié ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018 :

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Proposition et approbation des conditions de rémunération du Président-Salarié et de remboursement des frais commerciaux.

Première résolution : Rapport de gestion du Président

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *bénéfice comptable* de l'exercice, qui s'élève à 3.398,02 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Compte tenu du report bénéficiaire de l'année précédente de 203,82 euros, le solde créditeur du compte « report à nouveau » s'établit à 3.601,84 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Dotation à la réserve légale

La réserve légale sera dotée d'un montant représentant 5% du résultat bénéficiaire de l'exercice soit 169,90 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 2/4

Quatrième résolution : Distribution de dividendes

Il s'agit du troisième exercice et il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des deux exercices précédents.

Le résultat disponible après dotation à la réserve légale soit 3.431,94 euros restera affecté au compte «Report à Nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rémunération compte-courant associé

La rémunération du compte-courant d'associé est une faculté et non pas une obligation aussi le Président propose que ce compte ne soit pas rémunéré.

Comme annoncé lors de la précédente Assemblée Générale, le compte-courant d'associé a été intégralement remboursé au cours du précédent exercice comptable.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

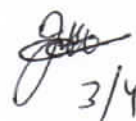
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Rémunération du Président-Salarié

Le Président-Salarié s'engage à développer l'activité Commerciale de la Société, et, notamment à exécuter le Plan Marketing dans la prospection, les contacts avec les Prospects, les visites Clients pour le démarchage et la signature des contrats de Service (Crédit, Assurances et Gestion de Patrimoine).

L'activité de Crédit Immobilier et de Gestion de Patrimoine n'est pas susceptible de générer des revenus récurrents avec le même Client, et, de ce fait, nécessitera une Prospection et un Action Commerciale de recherche de nouveaux Prospects, nouveaux Produits, en parallèle de la Gestion du Portefeuille Clients.

Du fait, de la non-réurrence des revenus, et, du besoin de constituer un Fonds de Roulement pour garantir la pérennité d'une rémunération, il ne pourra pas être envisagé de rémunérer le


3/4

Président-Salarié pour l'activité commerciale tant que le Fonds de Roulement annuel ne sera pas assuré.

Le Fonds de Roulement annuel (Chiffre d'Affaires hors taxes) est estimé à 45.000 Euros et l'atteinte de ce seuil sur une période roulante de 12 mois déclenchera le statut de Salarié, et, le paiement d'un salaire mensuel de base de 1.500 Euros. Puis, à la fin de chaque trimestre, le Président-Salarié bénéficiera d'une prime de 5% du Chiffre d'Affaires roulant sur les 12 derniers mois à condition qu'il soit toujours supérieur à 45.000 Euros.

Les conditions de rémunération du Président-Salarié seront revues au minimum tous les six mois ou plus tôt si les conditions de fonctionnement et les résultats de la Société le permettent.

Le Président-Salarié sera remboursé de tous les frais engagés pour la Gestion et le Développement Commercial de la Société.

Le chiffre d'affaires réalisé et encaissé sur l'exercice comptable est de 59.707,89 euros et le chiffre d'affaires sur 12 mois glissant a dépassé le seuil des 45.000 euros fin 2017.

Ainsi le processus de rémunération a pu débuter en janvier 2018 avec un salaire mensuel brut de 1.511,64 euros, et, l'attribution de la prime trimestrielle de 5% (versée mensuellement depuis avril 2018).

Le Président-Salarié accepte ces conditions sans réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par *le Président, Joao José Santos Monteiro*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature *du Président de séance.*


2JM3P CONSEIL SASU Capital 5 000 €
19, Rue Alphonse Daudet - 77600 BUSSY ST GEORGES
jjs.monteiro@orange.fr
RCS Meaux 812 625 937 00014
Immatriculation ORIAS 15 005 409
Tél : 07 86 63 46 89